

TO / DESTINATAIRES : CAW Local 2002 Members Jazz CSA Stoc D612 YVR
Membres de la Section locale 2002 des TCA Jazz CSA Stoc D612 YVR

FROM / DE LA PART DE : CAW Local 2002 / Section locale 2002 des TCA

DATE : 25 September 2012 / le 25 septembre 2012

SUBJECT / OBJET : Election for / Élection aux postes suivants:

(1) Health and Safety Representative / (1) Représentant(e) en santé et sécurité

NOTICE OF WRITS FOR ELECTION / AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

This notice is to advise all members of CAW Local 2002 that in accordance with the Bylaws of CAW Local 2002, an election will take place for the above captioned positions. / Par la présente, nous avisons tous les membres de la section locale 2002 de la tenue d'une élection pour combler les postes ci-haut mentionnés conformément aux Règlements de la section locale 2002.

The term of office for all elected officers of CAW Local 2002, except for the Bargaining Committee, is three (3) years and begins on the first day of the month following the election. (Bylaws, Article 4.1.06). Vacancies filled during the term of office shall not exceed the original three (3) year term. (Bylaws, Article 4.1.08) / Le mandat de tous les dirigeants et dirigeantes élus de la Section locale 2002, sauf celui du comité de négociation, est de trois (3) ans et débute le premier jour du mois suivant l'élection. (Règlements, Article 4.1.06). Les vacances comblées en cour du mandat ne peuvent pas être d'une durée supérieure au mandat initial de trois (3) ans. (Règlements, Article 4.1.08).

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed Nomination Form via Fax or by Email kerry@caw2002tca.ca to be received by the deadline of October 9, 2012 to CAW Local 2002 Office, 5 - 7015 Tranmere Drive, Mississauga ON, L5S 1M2, Fax: (905) 678-0100 or 1-866-635-5956. All nominators or nominee MUST confirm with the Local's office that the fax was received by calling (905) 678-1551 or 1-888-226-8885. / Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un formulaire de mise en candidature rempli, par télécopieur ou par courriel kerry@caw2002tca.ca, de manière à ce qu'il parvienne au plus tard le 9 octobre, 2012 au bureau de la Section locale 2002, 5 - 7015 Tranmere Drive, Mississauga ON, L5S 1M2; télécopieur : (905) 678-0100 ou 1-866-635-5956. Tous les auteurs de mises en candidature ou les candidats DOIVENT confirmer la réception de la télécopie en communiquant avec le siège social au (905) 678-1551 ou 1-888-226-8885.

All candidates shall be able to withdraw their nomination 72 hours prior to the ballots being printed (7 days after close of nominations October 16, 2012 (as per Bylaws 4.1.13) / Tous les candidats pourront retirer leur nomination 72 heures avant que les bulletins de vote seront imprimés (7 jours après la cloture des candidatures le 16 octobre 2012 (Reglements 4.1.13).

Deadline for Nominations / Date de limite pour nominations

October 9, 2012 / le 9 octobre, 2012

Nomination forms accompany this Writ and more are available through CAW Local 2002 office at 1-888-226-8885 Ext. "0". / Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent en communiquant avec le bureau de la Section locale 2002 au 1-888-226-8885, poste « 0 ».



PLEASE FILL OUT COMPLETELY AND PRINT LEGIBLY / SVP REMPLIR COMPLETEMENT ET LISIBLEMENT
NOMINATION FORM / FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSITION: _____ Region: _____ District: _____

ARE YOU CURRENTLY AN OFFICER? _____ IF YES, WHAT IS YOUR POSITION? _____

Section 1. Nominee / Candidat(e)

Surname /

Nom de famille : _____

1st Name / Prénom: _____

Address / Adresse: _____

Home Phone / Tél. (d): _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /Lieu de travail: _____

Classification : _____

Section 2. Nominator /

Auteur de la mise en candidature

Surname /

Nom de famille : _____

1st Name / Prénom: _____

Address / Adresse: _____

Home Phone / Tél. (d): _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /Lieu de travail: _____

Classification : _____

Section 3. Seconder / Personne appuyant

la mise en candidature

Surname /

Nom de famille : _____

1st Name / Prénom: _____

Address / Adresse: _____

Home Phone / Tél. (d) : _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /Lieu de travail: _____

Classification : _____

*** NOTE: This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 of the CAW Local 2002 ByLaws. Upon completion it must be submitted, via FAX / EMAIL, to CAW Local 2002 Toronto office, Fax (905) 678-0100/1(866)635-5956. The candidate or nominator MUST confirm with the Toronto office that the fax was received by calling (905)678-1551/ 1(888)226-8885. Withdrawal of Nomination Form to be advised by **October 16, 2012**. À condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, des Règlements de la Section locale 2002 des TCA.. Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé, par TÉLÉCOPIEUR ou COURRIEL, au bureau de Toronto de la Section locale 2002, numéro de télécopieur (905) 678-0100/1(866)635-5956. Nous prions les candidats (et candidates de lire les lignes directrices à l'intention des personnes candidates. Le candidat ou la candidate ou l'auteur de la candidature DOIVENT confirmer auprès du bureau de Toronto la réception la télécopie en composant le (905)678-1551/ 1(888)226-8885. Le retrait du formulaire de mise en candidature doit se faire avant le **16 octobre, 2012**.

Nominations close on / Clôture des mises en candidature: October 9, 2012 / le 9 octobre, 2012

**Nominee's Declaration / Déclaration du
personne candidat (de la candidate)**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I **accept** nomination for the above named office. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et **j'accepte** de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

Signed/Signé/Date: _____

**Nominator's Declaration / Declaration de
l'auteur de la mise en candidature**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./ Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Signed/Signé/Date : _____

**Seconder's Declaration / Déclaration de la
personne appuyant la mise en candidature**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I second the nomination contained herein. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise et en candidature ci-incluse

Signed/Signé/Date: _____



DESCRIPTION DE POSTE

JOB DESCRIPTION

Health & Safety Representative

- Willingness to commit to the full 3 year term.
- Are committed to improving the working conditions of the membership.
- Will exhibit an ability to resolve contentious health and safety issues in a committee atmosphere with management representatives.
- Regular attendance at and contribution to Health and Safety meetings.
- Health and Safety Representatives must show a willingness to be responsible for personal learning in the field of Health and Safety and may be required to donate some time to attend classes and courses.
- Will attend meetings as directed by the Executive Board.
- Be responsible for maintaining the effectiveness of the local Union within the District, ensuring constant representation with local managements for the purpose of discussion of changes affecting the work and working conditions of members and administering the collective agreement within the District.
- The term of office for all elected officers is three (3) years. Assumes office the first of the month following the election.

The union co-chairperson of the Joint Committee will be selected by consensus of the union members of the Health and Safety Committee.

The performance of members of the committee is subject to review by the District Chairperson and the Regional Vice President.

Représentant ou représentante en santé et sécurité

- Volonté de s'engager pour un mandat de 3 ans.
- Engagés à améliorer les conditions de travail des membres.
- Manifestent la capacité de résoudre des questions litigieuses en matière de santé et sécurité en coopération avec les représentants de la direction.
- Participent régulièrement et contribuent aux réunions de santé et sécurité.
- Doivent être disposés à assumer la responsabilité pour leur formation personnelle en matière de santé et sécurité et peuvent être tenus de consacrer du temps aux classes et aux cours.
- Assisteront à des réunions conformément aux directives du Bureau exécutif.
- Responsables de voir au maintien de l'efficacité de la section locale dans le district, en assurant la représentation constante auprès de la partie patronale locale, afin de discuter de changements touchant le travail et les conditions de travail des membres et d'administrer la convention collective à l'intérieur du district.
- Tous les dirigeantes et dirigeants sont élus pour trois (3) ans et entrent en fonction le premier jour du mois suivant leur élection.

Les membres du Comité de santé et de sécurité choisissent le coprésident ou la coprésidente du Comité mixte par consensus.

Le rendement des membres du comité pourrait être évalué par le président ou la présidente de district et le vice-président ou la vice-présidente régional(e).



Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissention and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace is based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of CAW Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations each member has freedom of speech, the right to run for office, nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 des TCA, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction électorale, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeants en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.